

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 08 avril 2024 à 18 heures 00 minutes
SALLE DES MARIAGES DE LA MAIRIE

Quorum : 8

Présents :

Mme AUVRAY Isabelle, M. CADINOT Eric, M. DEMARE Michael, M. DENEUVE Edouard, Mme DUPONQ Murielle, M. FIOLETT Pierre, M. FIQUET Bernard, Mme LESUEUR Christine, M. MARECAL René, M. NAVARRE Jean-Louis, Mme PIGNE Corinne, M. POTEZ Etienne, Mme TIETTO Emilie, Mme VARIN Nathalie

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : M. CADINOT Eric

Président de séance : M. NAVARRE Jean-Louis

01 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2024 à l'approbation des élus présents. Celui-ci est adopté à l'unanimité, puis signé par le Maire et la secrétaire de séance.

02 - INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- l'achat de la maison rue d'Estouteville est effective,
- signature du compromis de vente pour un des terrains route de l'Europe le 25 avril,
- demande accord pour proposer à la vente le terrain sur la parcelle AE384 en un seul lot,
- en attente des derniers devis des architectes du patrimoine consultés pour l'étude des travaux à l'église,
- présentation de l'analyse financière de la commune établie par M. Wautot, comptable,
- les travaux de réfection du box réalisés par les agents communaux sont terminés, ainsi que la réfection des berges de la Valmont au Vivier,
- les travaux de changement de canalisations d'eau et d'assainissement vont commencer cette semaine, les riverains ont été prévenus par l'entreprise SOGEA, il sera demandé aux personnes qui stationnent à la journée sur la place Robert Gréverie de privilégier le stationnement sur le parking du Vivier,
- l'agglomération Fécamp va présenter des devis de rénovation de la salle Fontaine. Une convention de mise à disposition de cette salle sera établie entre les 2 parties afin de définir les modalités de location,
- l'entreprise Réseaux Environnement est intervenue plusieurs fois suite à des problèmes d'éclairage public,
- prévoir l'installation d'un détecteur de présence à la salle de la Concorde : rue Louis Barbier et Prince de Monaco,
- le camion des services techniques est actuellement en panne, une réflexion est à mener pour son remplacement, des devis sont en cours,
- l'inspecteur de l'éducation nationale (circonscription de Fécamp) était à l'école ce matin pour un premier comptage des enfants. il est prévu un nouveau passage en juin 2024. A ce jour, les effectifs sont en hausse. Les parents d'élèves réclament une ouverture de classe pour la rentrée de septembre 2024,
- Monsieur le Maire procède à un tour de table pour l'inscription des conseillers pour la tenue du bureau de vote lors des élections européennes du 9 juin prochain, un tableau récapitulatif est adressé à chaque conseiller.

Mail de Mme Emilie TIETTO adressé à Monsieur le Maire le 22/03/2024 :

Q : Il n'y a pas eu de note informative concernant les composteurs distribués par l'Agglomération Fécamp et sur le fonctionnement de cette réglementation, serait-il encore possible de le faire ?

R : le service de l'Agglomération, qui est compétent dans ce domaine, a effectué l'information qui a été relayée sur le facebook et les autres moyens de communication de la commune.

Q : Peut-on revoir les horaires de l'éclairage public ?

R : Comme précisé lors des informations du Maire, plusieurs dysfonctionnements ont été constatés au niveau de plusieurs armoires (horloge défectueuse,...) . La société est intervenue pour régler ces problèmes.

Q : Cadeau des aînés Noël : Proposer des bons d'achat chez les commerçants Valmontais afin de les faire travailler ?

R : La question sera étudiée lors d'un prochain conseil d'administration. Toutefois, Monsieur le Maire précise qu'il a un bon retour des administrés concernant la distribution des colis aux aînés.

Mme Emilie TIETTO souhaite présenter ses sincères excuses auprès de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers ainsi qu'aux Jeunes Sapeurs Pompiers pour les erreurs diffusées dans le dernier bulletin municipal.

03 - EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 DE LA COMMUNE

Le maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établie par Monsieur le trésorier à la clôture de l'exercice.

Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vote le compte de gestion 2023 de la commune de Valmont après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

04 - EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 DU LOTISSEMENT

Le maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion du lotissement "Le clos des Charmes" est établie par Monsieur le trésorier à la clôture de l'exercice.

Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vote le compte de gestion 2023 du lotissement le Clos des Charmes après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

05 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du doyen d'âge, vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 041 432,54
	Réalisé :	114 387,54
	Reste à réaliser :	30 760,00
Recettes	Prévu :	1 041 432,54
	Réalisé :	539 244,37
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	2 038 311,58
	Réalisé :	666 211,30
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	2 038 311,58
	Réalisé :	2 168 537,84
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	424 856,83
Fonctionnement :	1 502 326,54
Résultat global :	1 927 183,37

VOTE : Adoptée à l'unanimité

06 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU LOTISSEMENT LE CLOS DES CHARMES

Lotissement le clos des charmes.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du doyen d'âge, vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 948 758,00
	Réalisé :	1 455 049,69
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 948 758,00
	Réalisé :	548 396,66
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 400 362,16
	Réalisé :	906 653,38
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 400 362,16
	Réalisé :	906 654,19
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-906 653,03
Fonctionnement :	0,81
Résultat global :	-906 652,22

VOTE : Adoptée à l'unanimité

07 - AFFECTATIONS DES RESULTATS 2023 COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire J-Louis NAVARRE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 253 252,96
- un excédent reporté de : 1 249 073,58

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 502 326,54

- un excédent d'investissement de : 424 856,83

- un déficit des restes à réaliser de : 30 760,00

Soit un excédent de financement de : 394 096,83

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT 1 502 326,54
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 1 502 326,54

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 424 856,83

VOTE : Adoptée à l'unanimité

08 - AFFECTATIONS DES RESULTATS 2023 DU LOTISSEMENT LE CLOS DES CHARMES

LOTISSEMENT EGLISE SAINT OUEN

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Louis NAVARRE, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 0,35

- un excédent reporté de : 1,16

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 0,81

- un déficit d'investissement de : 906 653,03

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un besoin de financement de : 906 653,03

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT 0,81
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,81

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 0,00

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 906 653,03

VOTE : Adoptée à l'unanimité

09 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2024

Suite à l'avis émis par la commission des finances, Monsieur le Maire énonce la liste des associations et des montants attribués.

Après avoir :

- examiné le montant des subventions attribuées suite à l'avis émis par la commission des finances,
- évoqué la possibilité d'intervenir ponctuellement et exceptionnellement pour aider une association qui assurerait un évènement particulier ou réaliserait un projet spécifique et/ou une association actuellement en sommeil qui reprendrait une activité (subvention exceptionnelle),

A l'issue du débat qui s'instaure, tandis que les conseillers membres d'une association ne participent pas à la délibération visant la structure qui les concerne,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE, d'allouer au titre de l'exercice 2024 une subvention aux associations, sous réserve de la présentation de leur bilan financier qu'elles devront transmettre au secrétariat de la mairie, suivant le tableau ci-après :

<i>Association</i>	2024
ADMR	100
ANCIENS COMBATTANTS	250
ASS CULTURE ET ANIMATION VALMO	1000
ASS ENFANTS INADAPTES APAEI	100
ASS PROTECTION SITE DE VALMONT ET SES ENVIRONS	150
ASSOCIATION BRIDGE ANGERVILLE VALMONT	150
ASSOCIATION DES AMIS DE L'ABBAYE	100
COMITE DES FETES	160
COMITES DES ANCIENS-ASS CLUB DU VIVIER	600
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE 25€X77enfts	1925
ENTENTE SPORTIVE GERP VALMONT (ESGV)	3000
FOIRE CONCOURS AUX BESTIAUX	2500
JEUNES SAPEURS POMPIERS	400
LES MAGICIENS DE LA NUIT	3000
MFR CRIQUETOT L'ESNEVAL	100
MFR LA CERLANGUE	50
MON ENVIE LOCALE	600
RESTAURANTS DU COEUR	150
SECOURS POPULAIRE COMITE DE FECAMP	100
TENNIS CLUB DE LA VALLEE	300
TRUITE CAUCHOISE LA	100
ASSOCIATION LA CONCORDE	1000
ADEF	100
Prévision pour intervention ponctuelle ou exceptionnelle	1000
TOTAL	16935

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES D'IMPOSITION POUR 2024

Chaque année, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition de fiscalité directe locale de la collectivité comme le prévoit l'article 1639 A du code général des impôts.

En 2023, le conseil municipal avait décidé de maintenir les taux suivants aux impôts directs locaux :

TAXES	Taux
Taxes Foncières Bâties – TFB	54.77 %
Taxes Foncières Non Bâties - TFNB	45.36 %
Taxes Habitation - TH	10.97 %

Il est proposé au conseil municipal de reconduire les mêmes taux d'imposition en 2024.

Vu le projet du budget communal de l'exercice 2024,
Vu le montant des dépenses de fonctionnement prévues,
Vu l'avis de la commission des finances en date du 02 avril 2024,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- de reconduire les mêmes taux d'imposition pour l'année 2024 fixés dans le tableau ci-dessus,
- d'inscrire la recette du produit des contributions directes locales au budget primitif de l'exercice 2024 au chapitre 73, article 73111.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - TARIFS DE CANTINE POUR 2024/2025

Compte-tenu du rapport de la commission des affaires scolaires réunie le 18 mars 2024, après avoir examiné les tarifs de cantine :

Considérant la nouvelle organisation de l'école Georges Cuvier depuis la rentrée de septembre 2023,
 Considérant le résultat global déficitaire du service de restauration scolaire,
 Vu la variation des prix à la consommation sur 1 an,
 Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité DECIDE :

- D'appliquer un tarif unique pour chaque enfant fréquentant le service de restauration scolaire,
- De fixer les tarifs de la cantine à compter du 1^{er} septembre 2024 suivant le détail ci-dessous :

TARIFS CANTINE	2024/2025
Repas Enfant	4.50
Repas Adulte	7.20

- De mettre à jour le règlement du service de restauration scolaire suite à la nouvelle organisation de l'école.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12 - TARIFS DE GARDERIE POUR 2024/2025

Compte-tenu du rapport de la commission des affaires scolaires réunie le 18 mars 2024, après avoir examiné les tarifs de de garderie périscolaire,

Considérant le résultat global déficitaire du service de garderie,
 Considérant la variation des prix à la consommation sur 1 an,

Le conseil municipal Décide :

- De fixer les tarifs de la garderie à compter du 01^{er} septembre 2024 suivant le détail ci-dessous :

TARIFS DE LA GARDERIE

		Tarif journalier	Tarif mensuel (dès le 12 ^{ème} jour)	
		Matin ou Soir	Matin ou Soir	Matin et Soir
2023/2024	Par enfant	3.00	34.60	69.17

Les modalités d'inscription restent inchangées.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

13 - CRITERES D'ATTRIBUTION DES PRIX POUR LES ENFANTS DE L'ECOLE GEORGES CUVIER

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que chaque année la commune décerne aux enfants scolarisés à l'école Georges Cuvier un prix sous la forme d'un livre 2 fois par année scolaire : à Noël et en fin d'année scolaire.

Suite à la nouvelle organisation mise en place en septembre 2023 à l'école Georges Cuvier, il est nécessaire de fixer les modalités d'attribution de ces remises de prix.

Il est proposé d'attribuer la somme de 25€ par enfant scolarisé à l'école Georges Cuvier pour l'ensemble des récompenses remises pendant l'année scolaire.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'attribution de prix mentionnés ci-dessus dans la limite d'un montant de 25€ par enfant par année scolaire,
- Décide d'inscrire ces dépenses au compte 65132 – chapitre 65,
- De charger Monsieur le Maire des modalités pratiques liées à l'application de cette décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

14 - ACHAT DE DEFIBRILLATEURS DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE MUTUALISATION AVEC L'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

Monsieur le Maire fait part aux membres présents que l'agglomération Fécamp Caux Littoral organise une commande groupée concernant l'achat de défibrillateurs dans le cadre du schéma de mutualisation actuellement en place.

Après un rappel de la réglementation et des besoins, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de participer à cet achat groupé et commander aux tarifs négociés 2 défibrillateurs.

Après cet exposé, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- De participer à l'achat groupé sur la base de 2 défibrillateurs,
- De commander 2 défibrillateurs suivant les tarifs négociés par l'Agglomération Fécamp Caux Littoral dans le cadre du schéma de mutualisation,
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions pour ce matériel,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

15 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis NAVARRE, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

Investissement :

Dépenses : 1 465 682.00

Recettes : 1 496 442.00

Fonctionnement :

Dépenses : 2 395 667.54

Recettes : 2 395 667.54

Pour rappel total budget :

Investissement

Dépenses : 1 496 442.00 (dibt 30760.00 de RAR)

Recettes : 1 496 442.00 (dont 0.00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 2 395 667.54 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 2 395 667.54 (dont 0.00 de RAR)

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 13, Contre : 1, Abstention : 0)

Pour : Mme AUVRAY Isabelle, M. CADINOT Eric, M. DEMARE Michael, M. DENEUVE Edouard, Mme DUPONQ Murielle, M. FIOUET Pierre, M. FIQUET Bernard, Mme LESUEUR Christine, M. MARECAL René, M. NAVARRE Jean-Louis, Mme PIGNE Corinne, Mme TIETTO Emilie, Mme VARIN Nathalie

Contre : M. POTEZ Etienne

Abstention : 0

16 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU LOTISSEMENT

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NAVARRE, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 du lotissement le Clos des Charmes :

Investissement

Dépenses 1 913 017.89
Recettes 1 913 017.89

Fonctionnement

Dépenses 2 240 365.67
Recettes 2 240 365.67

17- AUTORISATION DE PROCEDER A DES VIREMENTS DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE

Monsieur Le Maire rappelle le basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2023.

C'est dans ce cadre que la commune de Valmont est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2024 examiné en cette séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder sur le BP 2024 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget dans les conditions mentionnées ci-dessus,

- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

18 - QUESTIONS DIVERSES DANS L'INTERET DE LA COMMUNE

Pas de questions.

Plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h50.

Le Secrétaire de séance,

Fait à VALMONT
Le Maire,

